

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 21 mars 2008 modifiant la composition nominative de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

NOR : SJSH0830218A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 91-790 du 14 août 1991 modifié relatif aux commissions administratives paritaires nationales de la fonction publique hospitalière, notamment son article 7 ;
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, notamment son article 42 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2007 portant composition de la commission administrative paritaire nationale du corps des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} août 2007 susvisé portant composition nominative de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière est modifié comme suit en ce qui concerne les représentants de l'administration :

Représentants de l'administration

Représentants titulaires

Mme Podeur (Annie), directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, présidente ;
Mme Toupillier (Danielle), directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;
Mme Gourhant (Yvonne), directrice de projet à la direction générale de l'action sociale ;
M. Ollivier (Rolland), inspecteur des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales ;
M. Maurice (Benjamin), administrateur civil à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Représentants suppléants

Mme Chatenay-Rivauday-Marel (Marie-Claude), directrice générale adjointe au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;

M. Naves (Pierre), inspecteur général des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales ;

M. Godineau (François), administrateur civil à la direction de la sécurité sociale ;

M. Boulissiere (Thierry), administrateur civil à la direction générale de l'action sociale ;

M. Caire (Jean-Etienne), administrateur civil à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère précité.

Fait à Paris, le 21 mars 2008.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et du chef de service :

*Le sous-directeur des professions paramédicales
et des personnels hospitaliers,*

G. DE CHANLAIRE